

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°58-2023-141

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2023

Sommaire

CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE /

58-2023-08-28-00002 - Décision N°2023-28 portant délégation de signature
à MME RENAUD Claire (1 page)

Page 3

CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE

58-2023-08-28-00002

Décision N°2023-28 portant délégation de
signature à MME RENAUD Claire

{signataire}



Centre Hospitalier de Decize



DECISION N° 2023/28 **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur des Centres Hospitaliers de l'Agglomération de Nevers, de Cosne-Cours-sur-Loire, de la Charité-sur-Loire, de Decize, de Château-Chinon, de Lormes, du CSLD de Luzy, du CLS de Saint-Pierre-le-Moûtier, du CHS Pierre Léo,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème}) de la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu les conventions de direction commune du Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre des 8 janvier 2016, 29 août 2016 et 01 décembre 2021.

Vu l'organigramme de la direction commune,

Vu l'organigramme de direction de l'établissement en vigueur,

Vu l'arrêté ministériel en date du 20 décembre 2019 et du 14 décembre 2021 nommant Madame Marie Pierre SILVESTRE TOUSSAINT en qualité de directrice adjointe, chargée des affaires générales, de la qualité, des relations avec les usagers et de la communication aux Centres Hospitaliers de Nevers, de Cosne sur Loire, H. Dunant à La Charité sur Loire, de Decize, de Château Chinon, de Lormes et aux centres de Longue Durée de Luzy et de St Pierre le Moutier et du CHS Pierre Léo de La Charité-sur-Loire,

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2021 et l'arrêté du 14 décembre 2021 portant désignation de Monsieur Jean-François SEGOVIA en qualité de directeur des Centres Hospitaliers de l'Agglomération de Nevers, Cosne-Cours-sur-Loire, Henri Dunant de La Charité-sur-Loire, Decize, Château-Chinon, Lormes, du Centre de Soins de Longue durée de Luzy et du Centre de Long Séjour de Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre) et du CHS Pierre Léo de La Charité-sur-Loire,

DECIDE

Article 1 : Objet

En l'absence ou en cas d'empêchement de Madame SILVESTRE-TOUSSAINT et durant les congés de Madame VALETTE Maud, délégation de signature est donnée à Madame Claire RENAUD, Attachée d'Administration Hospitalière, afin de représenter l'établissement et signer les décisions et les correspondances afférentes aux Affaires Générales et Juridiques dont les réquisitions, les saisies de dossiers médicaux et les dépôts de plainte.

Article 2 : Date d'effet

La présente décision est exécutoire pour la période du 28 août 2023 au 8 septembre 2023 inclus.

Article 3 : Communication

La présente décision sera communiquée à Monsieur le Trésorier Principal, notifiée à l'agent visé. Elle sera affichée dans l'établissement.

Fait à Decize, le 28 août 2023.


Le directeur du GHT,
Jean-François SEGOVIA

74, route de Moulins – 58302 DECIZE Cedex – Tél. 03 86 77 78 79 (standard)

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Directeur, de manière impersonnelle